

Le 7 juin 2021

Monsieur Mario Beaudoin
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Objet : Demande de prolongation du délai pour la divulgation par les assureurs de chaque produit intégré dans les cartes de crédit; la publication de sommaires de produits sur les sites Web; et fournir à l'AMF un plan d'action concernant la conformité avec l'applicabilité du Règlement sur les modes alternatifs de distribution aux prestations d'assurance intégrées à la carte de crédit.

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 mars 2021 qui exige que les assureurs membres de l'ACIFA qui souscrivent des prestations d'assurance intégrées aux cartes de crédit remplissent les conditions suivantes d'ici le 17 septembre 2021 :

- Divulguer chaque produit intégré dans les cartes de crédit lorsqu'offerts sans l'entremise d'une personne physique (un fichier par produit);
- Rendre accessible dans leurs sites Web une description de chaque produit et un spécimen de la police pour chaque produit offert et tout avenant disponible, le cas échéant; et
- Fournir à l'AMF un plan d'action pour mettre en œuvre la livraison du sommaire par leurs distributeurs aux clients, pour former les distributeurs, et pour mettre en place les ajustements nécessaires à leur processus pour se conformer aux lois et règlements du Québec.

Nos assureurs membres et leurs partenaires émetteurs de cartes de crédit ont indiqué que ce sera un défi pour eux de respecter l'échéance stipulée du 17 septembre 2021 d'une manière approfondie et complète qui soit satisfaisante pour l'AMF.

Notre association a donc décidé, au nom de tous les membres de l'ACIFA, de faire la demande suivante à l'AMF: une prolongation du délai de trois mois jusqu'au **vendredi 17 décembre 2021**.

Nos membres ont indiqué que le fait de disposer de trois mois supplémentaires sera d'une importance capitale pour leur capacité à répondre aux attentes susmentionnées de l'AMF, dans le meilleur intérêt des clients.

Pour expliquer le contexte opérationnel, la principale raison de cette demande de prolongation de délai est le fait que chaque assureur membre de l'ACIFA a un portefeuille de nombreuses cartes de crédit différentes et que chaque carte a généralement plusieurs prestations d'assurance intégrées.

En outre,

- La préparation de sommaires de produits conformes au Règlement sur les modes alternatifs de distribution pour les nombreuses prestations d'assurance intégrées, qui sont parfois souscrites par plusieurs compagnies d'assurance, est une entreprise complexe. Cela nécessitera des efforts substantiels, collaboratifs, itératifs et chronophages. Les assureurs ont mis en place des protocoles d'approbation internes stricts pour garantir le respect des directives appropriées en matière de gestion du changement, y compris les évaluations des risques juridiques, de conformité, de marque et de technologie. La documentation relative au sommaire du produit devra être soigneusement examinée afin d'assurer que les informations sont fournies dans un langage clair et compréhensible pour les demandeurs de cartes de crédit. En outre, il faudra communiquer et former le personnel concerné afin de soutenir la nouvelle information à l'intention des consommateurs affichée sur les sites Web des assureurs.
- En ce qui concerne les attentes de l'AMF en matière de soumission de plans d'action, les assureurs travaillent simultanément sur ces plans et les mêmes ressources (en raison de leur expertise en la matière) seront chargées de les mettre en œuvre, ce qui ajoute encore à la complexité du projet et aux contraintes de ressources internes. La préparation des plans d'action exigera des assureurs une analyse approfondie de l'impact du changement sur leurs propres processus et sur les opérations de leur partenaire émetteur de cartes. Le maintien d'une expérience client sans faille est un principe directeur important pour les assureurs et un élément clé de leur analyse d'impact et de leur plan d'action.

Nous tenons à vous assurer que les assureurs membres de l'ACIFA et leurs partenaires distributeurs continuent à travailler avec diligence sur ce dossier. Nous vous remercions, par avance, de l'attention que vous porterez à cette demande de prolongation de délai, faite au nom de tous les membres de l'ACIFA. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou d'éclaircissements concernant cette demande ou si vous souhaitez organiser une réunion avec les représentants de l'ACIFA à cette fin, veuillez contacter Keith Martin, co-directeur exécutif, à l'adresse keith.martin@cafii.com ou au 647-460-7725.

Nous espérons recevoir votre réponse dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rob Dobbins

Secrétaire du conseil d'administration et président du comité exécutif des opérations

CC : M. Eric Jacob, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
M. Patrick Déry, surintendant de l'encadrement de la solvabilité
M. Antoine Bédard, directeur principal de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution
M^{me} Louise Gauthier, directrice principale des politiques de l'encadrement de la distribution

A propos de l'ACIFA

l'ACIFA est une association sectorielle à but non lucratif qui se consacre au développement d'un marché de l'assurance ouvert et flexible. Notre association a été créée en 1997 pour donner une voix aux institutions financières qui vendent des assurances par l'entremise de divers canaux de distribution. Nos membres proposent des assurances par le biais de centres d'appels, d'agents et de courtiers, d'agences de voyage, de publipostage, de succursales d'institutions financières et d'Internet.

l'ACIFA croit que les consommateurs sont mieux servis lorsqu'ils ont un choix significatif dans l'achat de produits et services d'assurance. Nos membres offrent l'assurance voyage, l'assurance vie, l'assurance maladie, l'assurance dommages et l'assurance-crédit collective dans tout le Canada. En particulier, l'assurance-crédit collective et l'assurance voyage sont les lignes de produits sur lesquelles se concentre l'ACIFA, car nos membres ont un point commun.

La diversité des membres de l'ACIFA permet à notre association d'avoir une vue d'ensemble du régime réglementaire qui régit le marché de l'assurance. Nous travaillons avec les gouvernements et les organismes de réglementation (principalement provinciaux et territoriaux) afin d'élaborer un cadre législatif et réglementaire pour le secteur de l'assurance qui contribue à garantir que les consommateurs canadiens obtiennent les produits d'assurance qui répondent à leurs besoins. Notre objectif est d'assurer la mise en place de normes appropriées pour la distribution et la commercialisation de tous les produits et services d'assurance.

Les membres de l'ACIFA comprennent les branches d'assurance des principales institutions financières du Canada - BMO Assurance, Assurance CIBC, Desjardins Assurances, Banque Nationale Assurances, RBC Assurances, La Financière ScotiaVie et TD Assurance - ainsi que les principaux acteurs de l'industrie : Assurant, Assurance-vie Canada, Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, CUMIS Services Incorporated, Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers), Sun Life et Valeyo.